

Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Sommaire

- Le mot du Maire.....	3
- Présentation du risque majeur.....	4
- Les différents types de risques majeurs.....	5
- Cadre législatif.....	6
- Obligation d'information.....	7
- Documents d'information.....	8
- Organisation des secours.....	10
- L'alerte des populations.....	11
- Le signal national d'alerte.....	12
- Vigilance météorologique.....	13
- Carte de vigilance météorologique.....	14
- Phénomènes météorologiques dangereux.....	15
- Les risques dans la commune.....	29
-Le risque sismique.....	30
- Le risque inondation.....	37
- Le risque tempête.....	45
- Le risque transport de matières dangereuses.....	53
- Plan d'affichage.....	68
- Les équipements indispensables.....	69
- Numéros utiles.....	70
- Fréquences radios et sites internet utiles.....	71
- Glossaire.....	72



Le mot du maire

Bischwiller n'a pas un territoire très exposé aux risques majeurs. Pour autant, la ville n'est pas à l'abri d'événements qui pourraient mettre en danger les habitants et leurs biens. Il importe donc, autant que possible, de s'y préparer.

En matière de risque majeur, la connaissance du phénomène et des comportements à adopter en cas de crise demeure la meilleure forme de prévention.

Ce document a ainsi pour objectif de vous informer sur les risques pouvant affecter notre commune, les mesures prises pour en limiter les conséquences et les consignes à respecter en cas de survenue d'un événement afin d'assurer votre sauvegarde.

La commune a pris des mesures afin d'être la plus réactive possible en cas de crise. Ses élus et agents communaux sont ainsi chargés, au sein d'une configuration particulière, d'assurer la protection des Bischwillérois (alerte, hébergement d'urgence, ravitaillement...).

Néanmoins, aucune organisation, aussi pertinente soit-elle, ne pourra être efficace si, individuellement, chacun ne contribue pas à son fonctionnement en adoptant les bons réflexes. Ceux-ci s'acquièrent peu à peu.

Je vous invite donc aujourd'hui à porter la plus grande attention à ce document.

Un jour, il peut vous être utile.

Jean-Lucien NETZER,
Maire de Bischwiller



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Présentation du risque majeur



Fig.1: Aléa

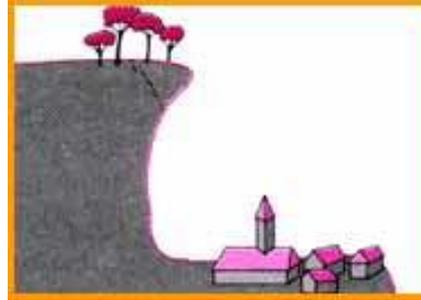


Fig.2: Enjeux



Fig.3: Risque Majeur

Le risque majeur, vous connaissez : cela s'appelle une catastrophe

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- La gravité : Nombreuses victimes et ou dommages importants aux biens et aux personnes.

Un évènement potentiellement dangereux, Aléa (fig1) n'est un Risque Majeur (fig. 3) que s'il s'applique à une zone où des Enjeux humains, économiques ou environnementaux (fig2) sont en présence.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Différents types de risques majeurs

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 2 grandes familles :

- Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage et le transport de matières dangereuses par routes, voies ferrées et par canalisations.

Un évènement potentiellement dangereux; Aléa (fig. 1) n'est un Risque Majeur (fig. 3) que s'il s'applique à une zone où des Enjeux humains, économiques ou environnementaux (fig. 2) sont en présence.

LE RISQUE MAJEUR EST DONC LA CONFRONTATION D'UN ALEA AVEC DES ENJEUX

LA SOCIÉTÉ COMME L'INDIVIDU DOIT S'ORGANISER POUR Y FAIRE FACE



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Cadre législatif

Information préventive

Consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de survenir sur des lieux de vie, de travail de vacances.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

La loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, prévoit l'obligation pour les Maires des communes sur lesquelles un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou un Plan de Particulier d'Intervention (PPI) a été prescrit ou approuvé afin d'informer la population.

Loi n°2004-811 du 13/08/04, relative aux mesures de prévention et de sauvegarde, ainsi qu'une information à la population tous les 2 ans pour les communes pour lesquelles un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été prescrit.

Décret n° 2005-1156 du 13/09/05, relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.



Obligation d'information

Obligations du vendeur ou du bailleur

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a créé dans son article 77, codifié à l'article L 125-5 du code de l'environnement, une **obligation d'information** de l'**acheteur** ou du **locataire** de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou/et dans un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

A cet effet sont établis directement par le vendeur ou le bailleur :

1. **un état des risques naturels et technologiques** pris en compte par ces servitudes, à partir des informations mises à disposition par le préfet de département,
2. **une déclaration sur papier libre des sinistres** ayant fait l'objet d'une **indemnisation** consécutive à une **catastrophe** reconnue comme telle.



Documents d'information

Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par la préfecture:

Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement, le préfet consigne dans un dossier établi au niveau départemental (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs – D.D.R.M.), les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par la préfecture:

Au même titre que le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), le DCS est un document d'information réglementaire. Il représente les risques naturels et technologiques menaçant le territoire de la commune. Il est réalisé par les services préfectoraux et notifié par arrêté préfectoral au maire, afin que ce dernier puisse élaborer le DICRIM.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé par la commune:

L'ensemble des dispositions réglementaires est aujourd'hui codifié au code de l'environnement, article R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.



Documents d'information

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Réalisé par la commune :

L'objectif du PCS est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'organisation va en fait coordonner les moyens, services existants pour optimiser la réaction en créant la Cellule de Crise Communale (CdCC).

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Etabli dans chaque école, il assure l'organisation à suivre pour vos enfants :

- un objectif culturel permettant une meilleure prise en compte des risques majeurs par les élèves, de la diminution de leur vulnérabilité (concept de mitigation) et des mesures de protection des hommes et de l'environnement,
- un objectif opérationnel, pour assurer ensemble la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du PPMS de l'établissement, en particulier si le risque survient dans l'établissement scolaire, pendant les heures de présence des membres de la communauté scolaire.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

L'organisation des secours

C'est au Maire qu'il appartient de veiller à la sécurité de ses administrés et de prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection. C'est la raison pour laquelle la Commune de Bischwiller va élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce Plan Communal de Sauvegarde est un document obligatoire. Il ne se substituera pas aux plans Départementaux de Secours mis en place, mais il est complémentaire.

Les objectifs du PCS sont :

- d'assurer l'information de la population
 - d'organiser les Secours
- de gérer si nécessaire l'accueil et l'hébergement des sinistrés
 - de minimiser les dégâts



L'alerte des populations

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation tout aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement en examinant et suivant les principales consignes de sécurité.

L'alerte pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore (sirène) destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis le véhicule de la police municipale, des pompiers des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru.

Toutefois, certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée.

L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène.

Il est émis dans toute situation d'urgence mais ne renseigne pas sur la nature du danger.



Le signal national d'alerte

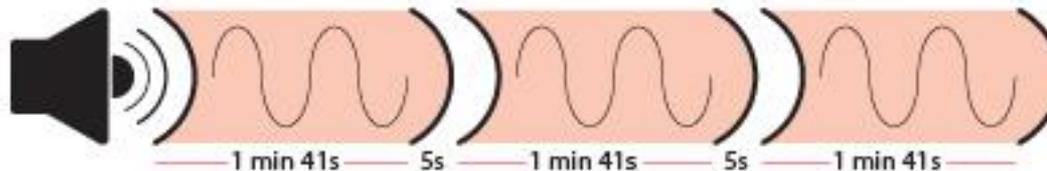
L'alerte officielle est la diffusion d'un signal sonore émis par une sirène, destiné à informer la population d'une menace, accident industriel, nucléaire ou autre catastrophe grave

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.



<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-reagir-au-signal-national-d-alerte>



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Vigilance météorologique

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique.

L'anticipation et la réactivité en cas de survenance de ces phénomènes sont essentielles ...

Pour cela, Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance.

Si le département est orange, cela indique un phénomène dangereux, s'il est rouge, un phénomène dangereux et exceptionnel.

Des conseils de comportement accompagnent la carte transmise par Météo France.

<https://meteofrance.com/>



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Carte de vigilance météorologique

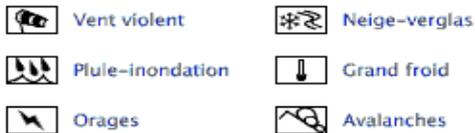
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

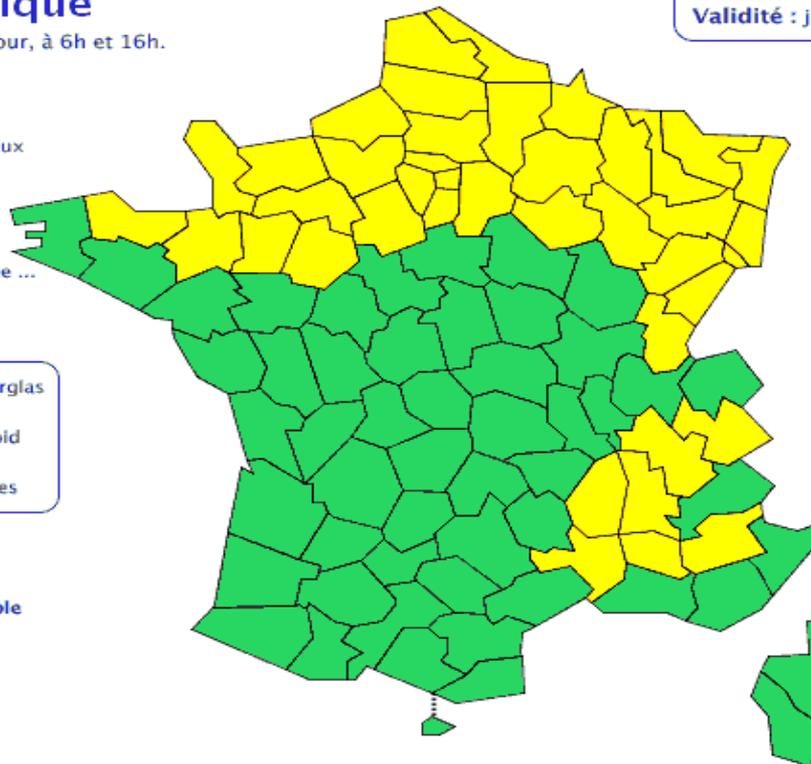
Diffusion : le Lundi 03 Janvier 2011 à 16h00

Validité : jusqu'au mardi 4 janvier 2011 à 16h00

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



 La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

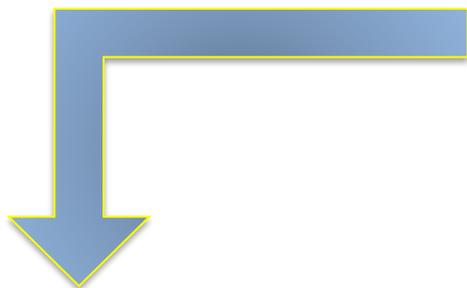
 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Phénomènes météorologiques dangereux



Les phénomènes météorologiques concernent, d'après la classification faite par Météo France

Vent violent
Pluie-Inondation
Orage
Neige et verglas
Canicule
Grand froid



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Vent violent Vigilance rouge

Conséquences possibles



Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations.

Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Les transports aériens et ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible

Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux.

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Vent violent Vigilance orange



Conséquences possible

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

[Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.]

Conseils de comportement

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



Orages Vigilance rouge



Conséquences possibles

Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants. Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations. Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre. L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger. Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Evitez les déplacements.
Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.

En cas d'obligation de déplacement

Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

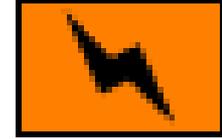
Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines.
En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Orages Vigilance orange



Conséquences possibles

Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
Ne vous abritez pas sous les arbres.
Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Pluie-Inondation Vigilance rouge



Conséquences possibles

De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours. Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.

En cas d'obligation de déplacement

Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.

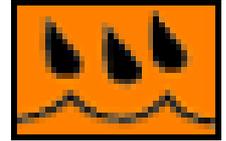
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Pluie-Inondation Vigilance orange



Conséquences possibles

De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.

Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».

Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.



Neige-Verglas Vigilance rouge



Conséquences possibles

De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

En cas d'obligation de déplacement

Renseignez vous auprès du CRICR.

Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

Munissez-vous d'équipements spéciaux.

Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Neige-Verglas Vigilance orange



Conséquences possibles

Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés. Les risques d'accident sont accrus. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

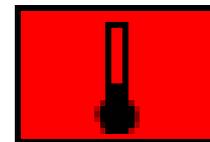
Conseils de comportement

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
Privilégiez les transports en commun.
Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Grand froid Vigilance rouge



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le " 15 ", le " 18 " ou le " 112 " .

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :

- une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;
- une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer ;
- le fait de boucher les entrées d'air du logement ;

peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Grand froid Vigilance rouge



Conseils de comportement

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.

Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur assurez vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.

Evitez les efforts brusques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".

Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Grand froid Vigilance orange



Conséquences possibles

Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.

Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :

- une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;
- une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer ;
- le fait de boucher les entrées d'air du logement ;

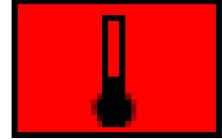
peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Canicule Vigilance rouge

Conséquences possibles



Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Conseils de comportement

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.

Accompagnez les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.

Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.

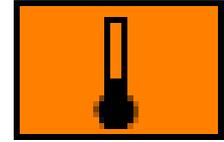
Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Canicule Vigilance orange



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Les risques dans la commune de Bischwiller

Sismiques

Inondations

Tempête

Transports de matières dangereuses

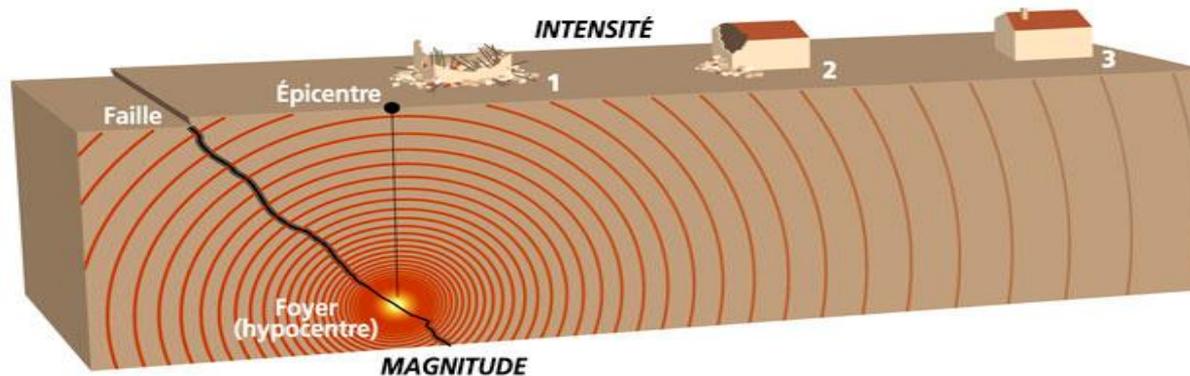


Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur provoquant la formation de failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier et qui cause le plus de dégâts.



L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres :

- La magnitude qui se caractérise par la "puissance" du séisme et qui se mesure sur une échelle dite de "Richter" avec une graduation allant de 2 à 9.

L'exception à ce jour est le séisme de 1960 au Chili avec une magnitude de 9,5.

- L'intensité qui se caractérise par les secousses ressenties et les dégâts produits à la surface de la terre.

Le risque sismique

Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des [failles](#), au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

La [croûte](#) terrestre est constituée de plusieurs grandes plaques qui évoluent les unes par rapport aux autres : certaines s'écartent, d'autres convergent, et d'autres couissent. Environ 90% des séismes sont localisés au voisinage des limites de ces plaques.

Alors qu'en profondeur, les plaques se déplacent régulièrement de quelques millimètres à quelques centimètres par an, dans la partie supérieure de la croûte terrestre (30 premiers km), ce [mouvement](#) n'est pas continu. Les failles peuvent rester bloquées durant de longues périodes, tandis que le mouvement régulier des plaques (convergence ou divergence) se poursuit.

Schématiquement le scénario est le suivant : la région de la faille bloquée se déforme progressivement (déformation élastique lente) en accumulant de l'énergie, jusqu'à céder brutalement; c'est la rupture sismique, les contraintes tectoniques se relâchent, la faille est à nouveau bloquée, et le cycle sismique recommence.



Prévention et alerte

Il n'existe aucune méthode qui permette de prévenir les séismes.

Un réseau national de surveillance sismique permet de suivre l'évolution de la sismicité française et mondiale et ainsi permettre de mieux comprendre les mouvements sismotectoniques et contribuer à l'étude des structures profondes.

Pour l'application des règles de construction parasismiques, le territoire français a été divisé en cinq zones de sismicité croissante (décret du 14 mai 1991).

L'ensemble de la commune de Bischwiller est situé en Zone Sismique 3 sismicité « modéré ».
Le nouveau zonage selon les recommandation européennes « Eurocode 8 » classe notre commune en zone de sismicité "modéré".

Information préventive:

Affichage

Distribution de plaquettes d'information

Réduction de la vulnérabilité du bâti

Préparation de la gestion du séisme

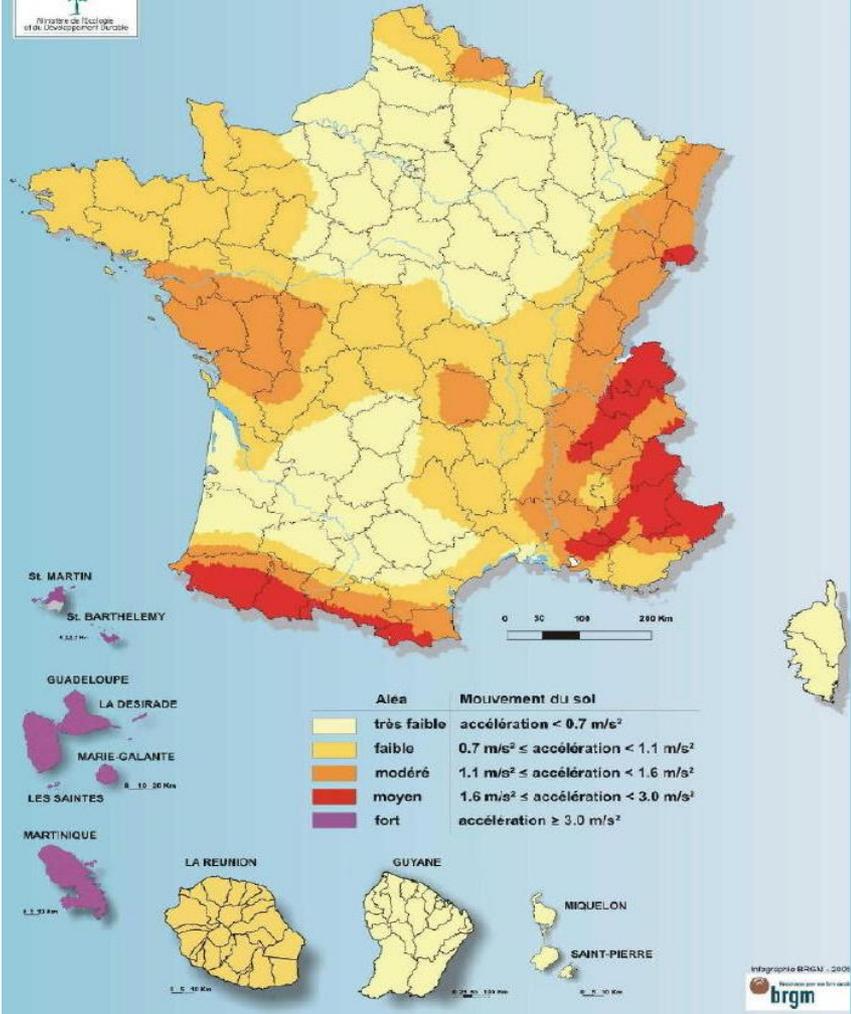
Information des habitants sur les risques encourus à travers le présent document

Alerte de la population par sirène, panneaux lumineux, véhicule de police équipé de haut-parleurs





Aléa sismique de la France



Mairie de Bischwiller
 1-9 place de la Mairie
 BP 10035
 67240 BISCHWILLER
 03 88 53 99 53
 www.bischwiller.com

Conduite à tenir

Avant le séisme

Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
Fixer les appareils et meubles lourds.
Préparez un plan de regroupement familial.

Dès la première secousse

Baissez-vous, protégez-vous la tête, et surtout restez où vous êtes.

Si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, sous des meubles solides ou dans l'encadrement d'une porte. Eloignez vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension et en règle générale de tout ce qui peut tomber suite aux secousses. Protégez-vous la tête.

Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.

Si vous êtes dans un magasin ou autre endroit public : ne vous précipitez pas vers la sortie mais éloignez-vous des étagères et des objets qui pourraient tomber.

Si vous êtes dans la cuisine : éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau et des placards suspendus.



Conduite à tenir

Si vous êtes dans un stade ou un théâtre

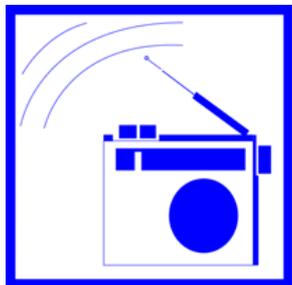
Restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras.
N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses.
Partez alors dans le calme et de façon ordonnée.
Il est dangereux d'essayer de quitter un bâtiment pendant une secousse.
Vous êtes plus à l'abri en restant ou vous êtes qu'en essayant de courir vers la sortie du bâtiment.
Attendez dans cet endroit la fin des secousses.
Protégez-vous la tête avec les bras.
N'allumez pas de flamme.
Ne téléphonez pas. Ecoutez les consignes à la radio si possible.
Ne cherchez pas vos enfants à l'école.

Après la secousse:

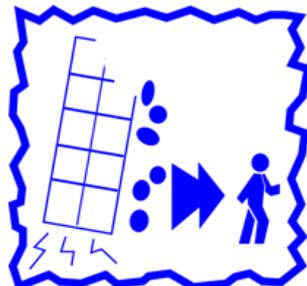
Méfiez-vous des répliques.
Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
Coupez si possible les réseaux et en cas de fuite ouvrez fenêtres et portes.
Éloignez-vous des bâtiments.
Prévenez les autorités.
Ne retournez pas dans votre habitation et n'ouvrez pas les réseaux sans l'autorisation des autorités compétentes



Les bons réflexes



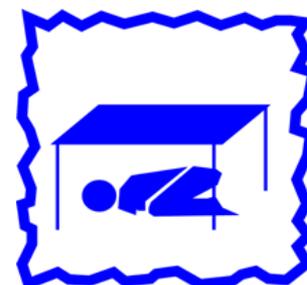
Ecoutez la radio



Eloignez-vous des bâtiments et pylônes...



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres



Si possible coupez l'électricité et le gaz



Ne cherchez pas les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux ou lors de la fonte de neige.

Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation des points bas et le débordement des réseaux d'assainissement

Une inondation ne peut être empêchée, mais on peut apprendre à gérer les risques qui l'accompagnent.

La clé d'une bonne réaction est l'anticipation par la prévention.

L'Etat, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait la prévision des crues sur des secteurs identifiés.



Phénomène de crue



En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas.

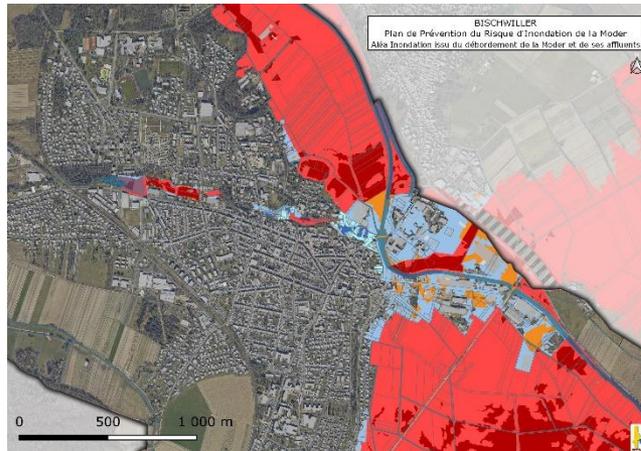


Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Les risques dans la commune

La Commune de BISCHWILLER, comme le Document Départemental des Risques Majeurs du Département du Bas-Rhin le précise, est concernée par le risque d'inondation à travers :

- Le risque de débordement de la Moder
- Le risque de débordement du Rothbaechel (rue de l'abattoir) non mentionné dans le DDRM



Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé par la préfète du Bas-Rhin en date du 8 avril 2021.

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRI-approuves/PPRI-de-la-Moder>

Lors de périodes pluvieuses avec des précipitations soutenues ou de fortes fontes de neige, la Moder peut sortir de son lit dans la partie basse de la ville et inonder les routes et caves des riverains.

La route de l'Obermatt tout comme la D 29 et la D 37, sont également inondables.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Alerte

L'information est réalisée par une carte de vigilance crues, consultable sur le site Internet national <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Les différents degrés de l'évènement se déclinent en **4 NIVEAUX de VIGILANCE** :

VERT : Situation normale. Pas de vigilance particulière.

JAUNE : Risque de crue modeste ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposés.

ORANGE : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

ROUGE : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Alerte

En vigilance **VERT**

La situation étant normale aucune alerte n'est transmise par la Préfecture.
Il est cependant conseillé de consulter le site : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

En vigilance **JAUNE, ORANGE ou ROUGE**

Les services de l'Etat :

- actualisent « la carte de vigilance »
- déclenchent la procédure G.A.L.A.

La procédure "GALA"

Il s'agit d'un système d'alerte météorologique ou d'annonce de crue, mis en place par la Préfecture du Bas-Rhin qui permet de diffuser dans un temps très court, un message aux responsables des collectivités locales en cas de situation d'urgence. Cet outil de diffusion est intitulé " GALA" (Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

Ensuite il y a lieu de se tenir informé sur le site : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> ou par téléphone au 08.99.71.02.67

Après l'alerte, les responsables de la commune veillent à ce que les équipes d'astreintes avec les moyens logistiques prévus à cet effet puissent intervenir dans les meilleurs délais.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Mesures prises

L'intervention consiste en la mise en place de déviations par le Service Technique Municipal et si nécessaire, pose de parpaings et planches pour la circulation des piétons dans les rues inondées (**en particulier rue de l'Abattoir**).

Information des riverains concernés par les crues ainsi que la société HAGER pour mise en sécurité des personnes et des biens.

Vérification du positionnement des vannes sur la Moder à hauteur de l'usine CADDY à Drusenheim.



Vannes sur la Moder derrière l'usine Caddy



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Conduite à tenir

Avant l'inondation

Mettez les produits toxiques, denrées alimentaires et documents précieux à l'abri, en hauteur.
Fermez les portes et les fenêtres.
Obturez les ouvertures basses de votre logement .
Coupez le gaz et l'électricité.
Attachez vos cuves.
Faites une réserve d'eau potable et de nourriture dans la partie haute de votre logement .
Mettez votre voiture à l'abri de la crue.
Sortez de votre véhicule car il peut être facilement emporté.
Réfugiez-vous sur un point haut.

Pendant l'inondation

Tenez vous informé (par radio, mairie).
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Ne téléphonez pas.
Réfugiez-vous sur un point haut.
Ne vous engagez pas sur une route inondée que ce soit à pied ou en voiture.

Après l'inondation

Aérez et désinfectez les pièces.
Chauffez dès que possible.
Faites contrôler les installations de gaz et d'électricité avant de les remettre en marche.

**Ne jamais traverser une zone inondée à pied ou en voiture.
Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers.
Respecter les mesures de circulation et de stationnement mises en place.**



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Les bons réflexes



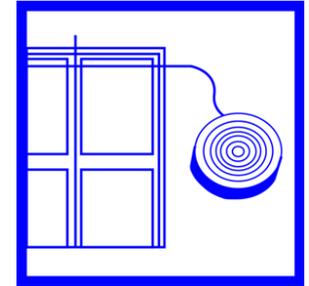
Ecoutez la radio



Montez dans les étages



Coupez électricité et gaz



Colmatez les ouvertures



Ne cherchez pas les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque tempête

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front.

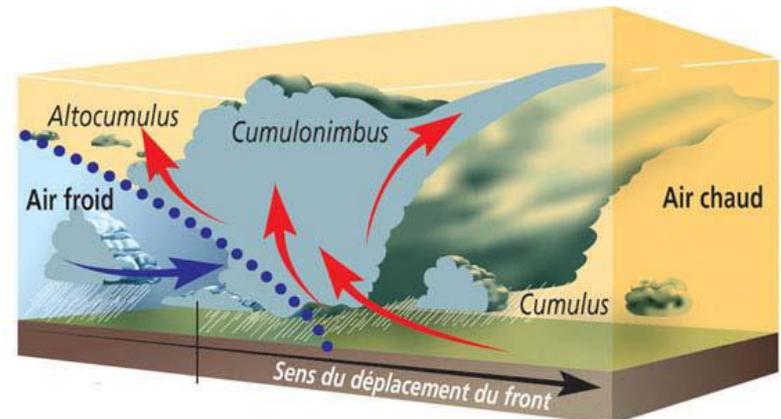
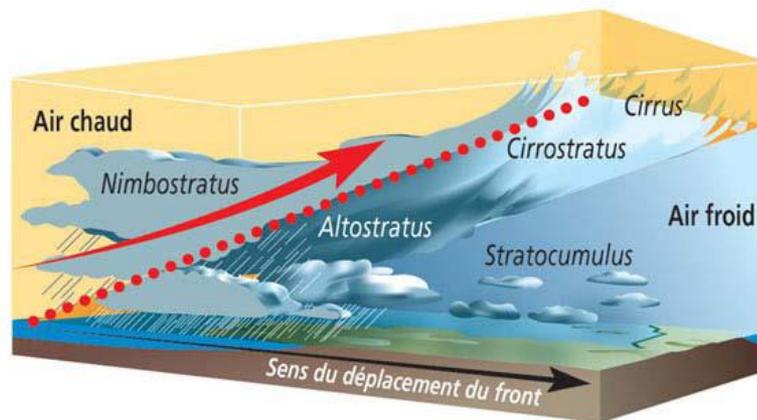
On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourd) un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Le risque tempête

Tornade de 1960

Square Charles De Gaulle totalement ravagé, toitures arrachées.

Tempête du 26 décembre 1999

Toitures arrachées, arbres déracinés, cimetière ravagé suite aux chutes d'arbres.
Stade, piscine touchés par les chutes d'arbres.

Mini tornade le 11 juillet 2010 (localisée essentiellement dans la partie nord de l'agglomération)

Chute d'arbres, notamment rue de l'Obermatt , sur le parcours de santé complexe sportif.



Rue de l'Obermatt



Rue de la Piscine complexe sportif

Alerte

L'homme est impuissant face à l'occurrence du phénomène et ne peut que prévenir les effets grâce à la surveillance météorologique.

La procédure "vigilance météo" mise en place par Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures.

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias.

Aux couleurs définies à partir de critères quantitatifs, correspondent des phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportement adaptés.

VERT : pas de vigilance particulière.

JAUNE : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

ORANGE : vigilance accrue nécessaire car le phénomène dangereux d'intensité inhabituelle prévu.

ROUGE : vigilance absolue obligatoire car phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle prévu.



Consignes

Information préventive

Information des habitants sur les risques encourus à travers le présent document.

Alerte de la population par panneaux lumineux et/ou véhicule de police équipé de haut-parleurs.

Distribution de plaquettes d'information.

Affichage.

Conduite à tenir

En cas de niveau d'alerte Orange

Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations.

Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut-être rendue ès difficile sur l'ensemble du réseau.

Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.



Consignes

Conduite à tenir

En cas de niveau d'alerte Orange

Conseils de comportement

Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement, limitez vous au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers.

Signaler votre départ et votre destination à vos proches.

Protéger votre intégrité et votre environnement proche.

Rangez ou fixer les objets sensibles risquant d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.



Consignes

Conduite à tenir

en cas de niveau d'alerte Rouge

Conséquences possibles

De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.

Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.

Des coupures d'électricité et de téléphone plus ou moins longues peuvent se produire.



Consignes

Conduite à tenir

en cas de niveau d'alerte Rouge

Conseils de comportement

Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.

En cas d'obligation de déplacement, être très prudent, respectez, en particulier les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche, dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux (même dans les zones rarement touchées par les inondations).

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par de l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Respect des consignes

Rentrez à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (table, chaises).

Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.

Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes et mettre le personnel à l'abri.

Pour les agriculteurs, rentrez le bétail et le matériel.

En cas de manifestation avec un chapiteau ou même en plein air, arrêtez la manifestation et évacuez le public.

Ne pas prendre votre voiture.

Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.



Ecoutez la radio



Ne cherchez pas vos enfants à l'école



Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Le risque transport de matières dangereuses

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le Transport de Matières Dangereuses s'applique au déplacement de substances, qui, de par leurs propriétés physico-chimiques ou de par la nature même des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour les populations, les biens ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Le risque transport de matières dangereuses

Les différentes modalités de transport de matières dangereuses se distinguent en fonction de la nature des risques qu'elles induisent :

Le transport routier (TRMD) est le plus exposé au risque et les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule (freins, pneumatiques, attelages), faute de conduite du chauffeur ou d'un tiers (fatigue, négligences, inattention, ébriété, vitesse), et conditions météorologiques (intempéries, grêle, brouillard, verglas, neige).

Le transport ferroviaire (TFMD) : c'est un moyen de transport, affranchi de la plupart des conditions climatiques, et encadré dans un organisation contrôlée (personnels formés et soumis à un ensemble de dispositifs et procédures sécurisés) .

Le transport maritime ou fluvial : les risques de ce type de transport concernent spécifiquement les postes de chargement et de déchargement des navires, ainsi que les effets induits par les erreurs de navigation. Il en résulte des risques de pollutions des milieux par déversement de substances nocives. Les tonnages impliqués sont là encore très importants.

Le transport par canalisation (oléoducs, gazoducs) apparaît comme un moyen sûr en raison des protections des installations fixes (conception et sécurisation des canalisations). Les risques résident essentiellement dans la rupture ou la fuite d'une conduite.

Le transport aérien constitue une part infime du tonnage du TMD.



Le risque transport de matières dangereuses

Le territoire de la commune est concerné par le transport de matières dangereuses **par voie routière (TRMD), par voie ferroviaire (TFMD).**

Le **TRMD** se pratique sans contrainte particulière sur presque l'ensemble des voies routières. Il n'existe que peu d'informations disponibles en raison d'un trafic diffus et varié (commerces, particuliers, industries).



Le **TFMD** s'opère sur un réseau fermé permettant un contrôle efficace du trafic. Il est régi de la même façon par le règlement RID.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Conséquences d'un accident

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être :

L'incendie, provoqué par un choc, un échauffement, une fuite, etc. dont le flux thermique ou les dégagements gazeux occasionnent brûlure et asphyxie (parfois sur un large périmètre).

L'explosion, flux mécanique qui se propage sous forme de détonation ou de déflagration. Des risques de traumatismes, direct ou par onde de choc, peuvent en résulter .

La radioactivité correspond principalement à une exposition interne à des radioéléments ayant contaminé le milieu.

La dispersion dans l'air (nuage toxique ou radioactif), **dans l'eau ou le sol, de produits toxiques**, au gré des vents ou de la configuration des lieux (pente, géologie...).

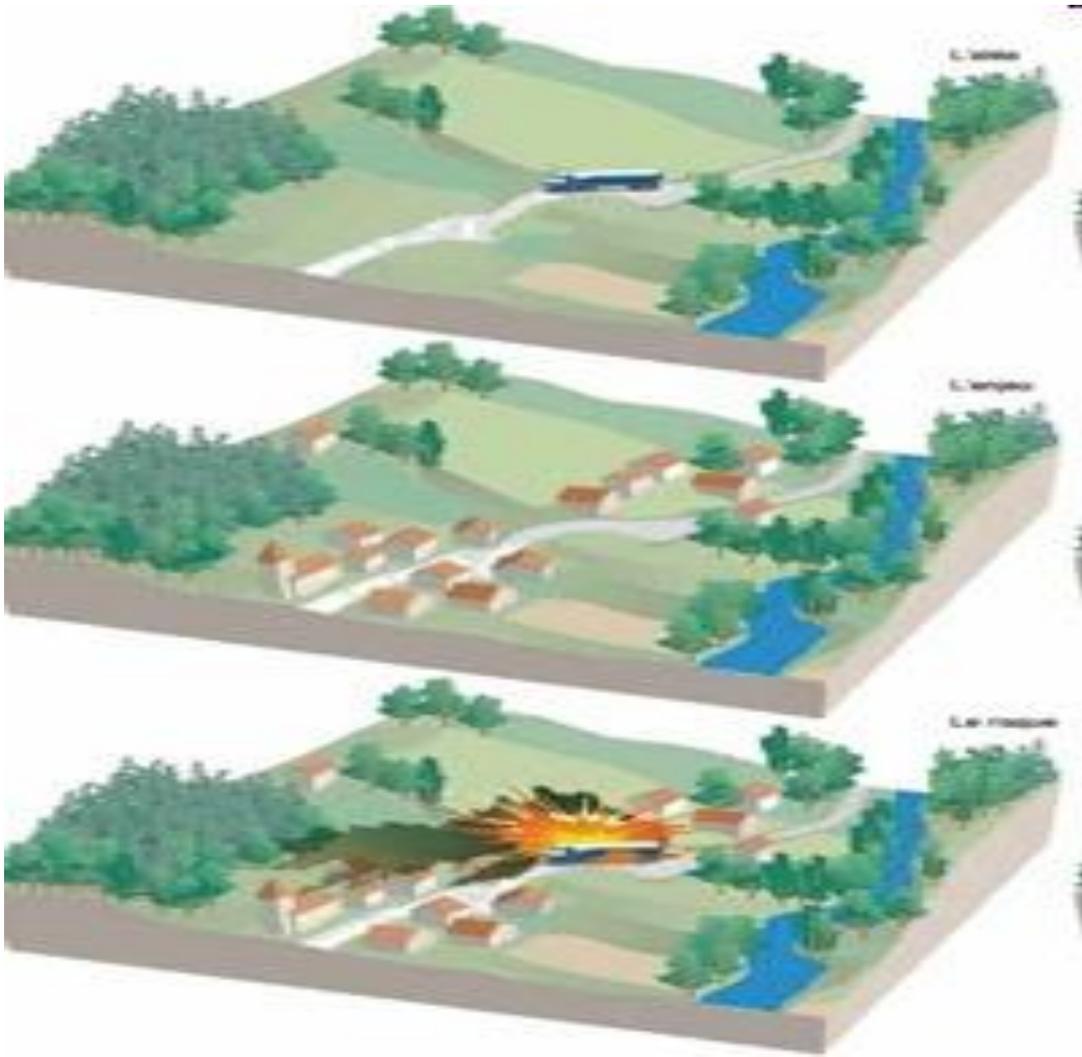
Cette dispersion peut entraîner :

- des risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- des risques d'irradiation par exposition à des radioéléments ayant été libérés ;
- des risques pour l'environnement (écosystème animal ou végétal) du fait de la pollution ou de la contamination du milieu.

En toute hypothèse, un périmètre de sécurité est établi autour du site de l'accident.



Schéma d'un accident



L'aléa

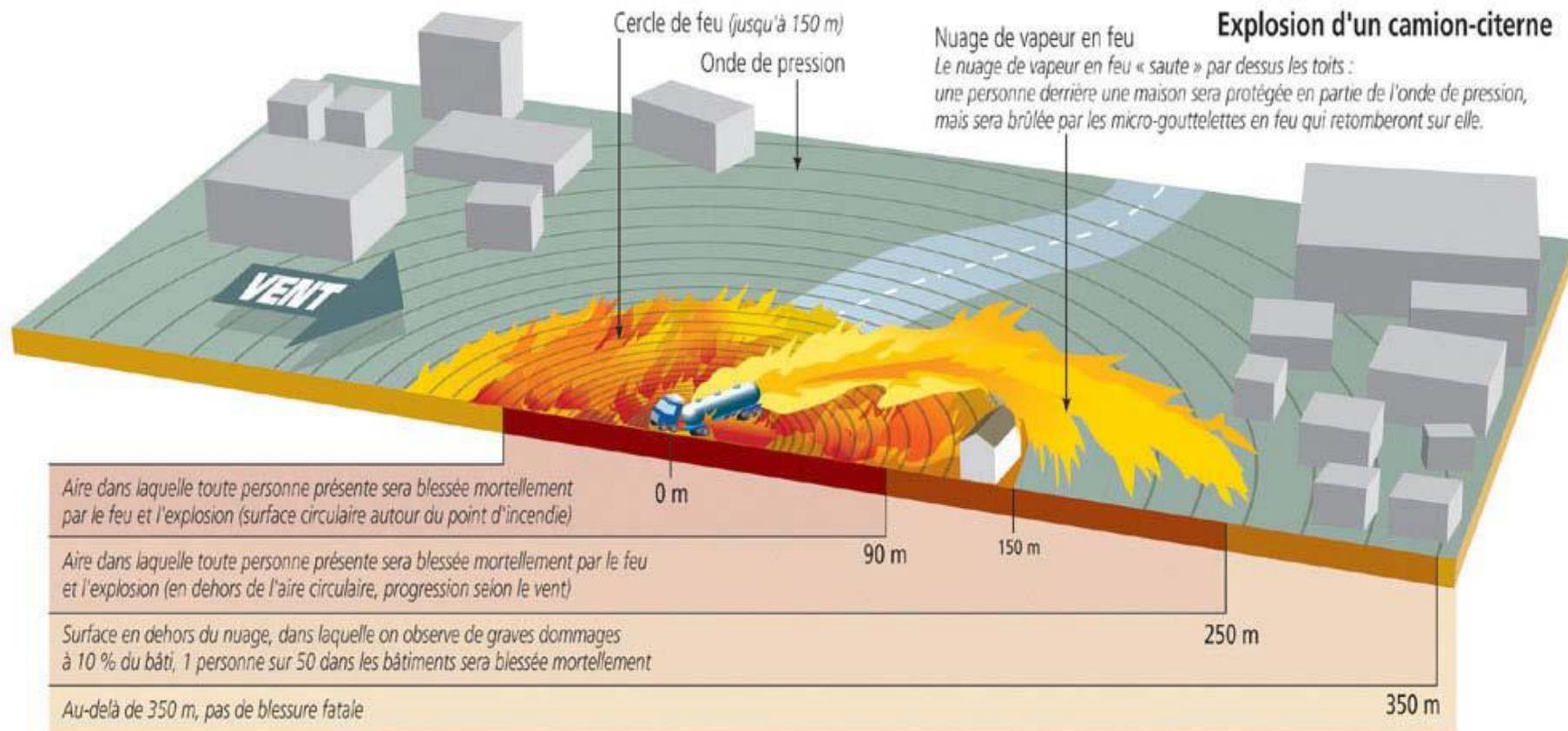
L'enjeux

Le risque



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Schéma d'un accident



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

La signalisation

La réglementation en vigueur impose une signalisation précise des véhicules transportant des matières dangereuses afin de permettre, en cas d'accident, l'identification rapide des produits dangereux et optimiser ainsi l'efficacité d'intervention des secours sans les exposer de façon inconsidérée aux risques encourus.

Cette signalisation est matérialisée au moyen d'un losange reproduisant le symbole du ou des dangers prépondérant de la matière transportée.

Ces panneaux regroupent les produits dangereux en neuf classes de danger.

Ces classes de danger sont illustrées par des pictogrammes, dont les plus couramment rencontrés sont représentés selon le schéma suivant :

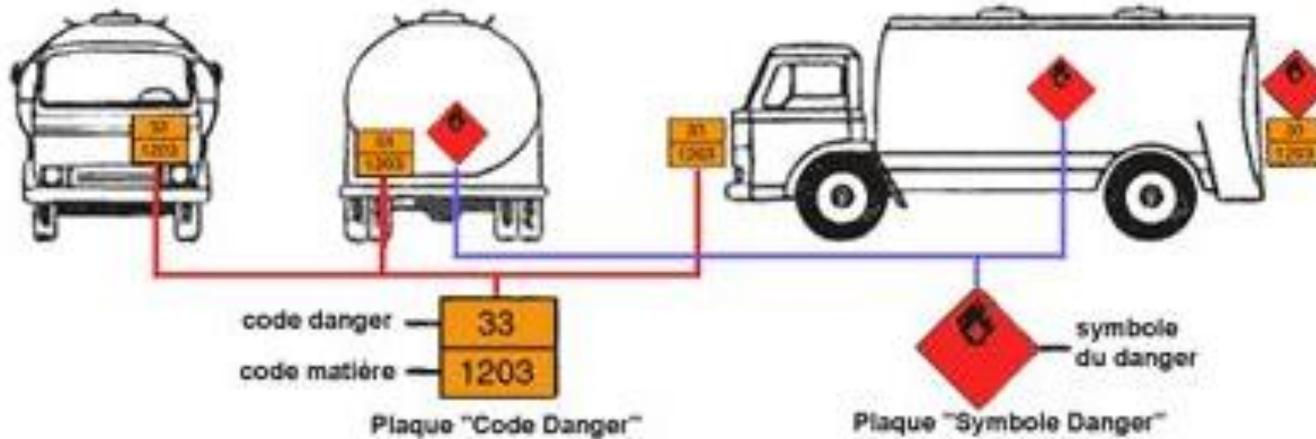
- **la partie supérieure (partie 1)** représente le code de danger ou code KEMLER de la matière transportée. Le premier chiffre indique le danger principal (classe des produits), tandis que le deuxième ou troisième chiffre indique les dangers secondaires (" 0 " s'il n'y a pas de danger secondaire) .

- **la partie inférieure (partie 2)** représente le code à 4 chiffres d'identification de la matière, conformément à une nomenclature de l'ONU, repris au Journal Officiel du 23 janvier 1975 (exemple : 2031-Acide nitrique, 1017-Chlore).

En complément de ces pictogrammes, une plaque orange, renseignée ou non, est apposée à l'avant et à l'arrière des véhicules.



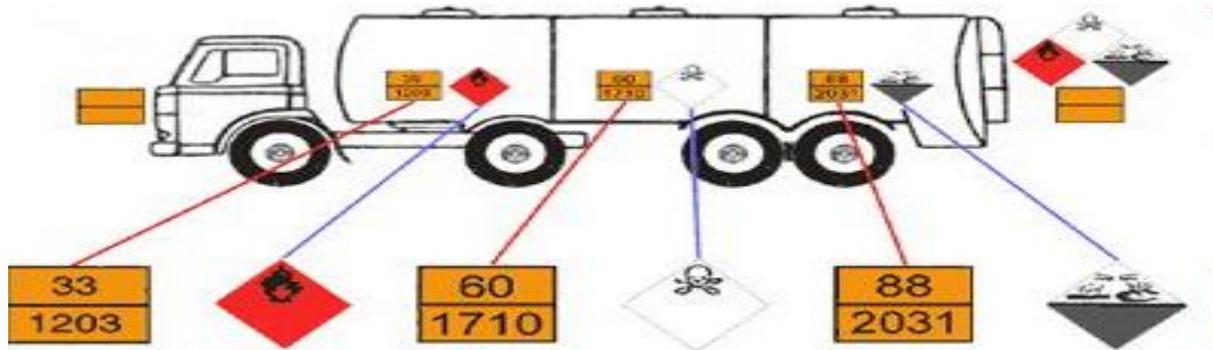
La signalisation des poids lourds



Un seul produit transporté

Plaque "code danger" à l'avant et à l'arrière du camion.
Plaque "symbole danger" sur les côtés et à l'arrière de la cuve.

La signalisation des poids lourds



Plusieurs produits transportés

Plaque "code danger" vierge à l'avant et à l'arrière.

Plaque "code danger" sur la cuve contenant le produit.

Plaques "symbole danger" à l'arrière et une sur la cuve contenant le produit.

NB : Les citernes vides et non dégazées gardent la signalisation.

Les citernes vides et dégazées, panneau orange barré.



Plaque "code danger" vierge et sans liseré à l'avant et à l'arrière .

Plaque "symbole danger" à l'arrière et sur les côtés.

NB : Plaque orange barrée ou enlevée en cas d'absence de matières dangereuses.

Types de signalisation

	Classe 1 Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.		Classe 5 Matières comburantes ; Peroxydes organiques.
	Classe 2 Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.		Classe 6.1 Matières toxiques.
	Classe 3 Liquides inflammables et combustibles.		Classe 6.2 Matières infectieuses.
	Classe 4.1 Matières solides inflammables.		Classe 7A Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
	Classe 4.2 Matières sujettes à inflammation spontanée.		Classe 8 Matières corrosives.
	Classe 4.3 Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.		Classe 9 Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

D'AUTRE PART, TOUT VÉHICULE DOIT PORTER À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE UNE PLAQUE RECTANGULAIRE DE 30 CM DE HAUTEUR SUR 40 CM DE LARGEUR, DE COULEUR ORANGE RÉFLÉCHISSANTE.

<p>Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiments, cette plaque demeure vierge.</p> 	<p>Pour les citernes, cette plaque est codifiée de la façon suivante.</p> 
---	---



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Mesures réglementaires

Transport par voie routière

Règlementation rigoureuse et très précise en matière de sécurité.
Respect du règlement ADR du 5 décembre 1996 et la loi du 30 juillet 2003.

Transport par voie ferroviaire

Ce mode de transport est également soumis à la réglementation internationale RID et la loi du 30 juillet 2003.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Informations préventives

Information des habitants sur les risques encourus à travers le présent document.

Distribution de plaquettes d'information.

Affichage.

Alerte de la population par sirène, panneaux lumineux et/ou véhicule de police équipé de haut-parleurs.

La maîtrise de l'urbanisation : ce n'est que dans le cas d'implantation d'une canalisation que la réglementation impose des contraintes d'occupation des sols de part et d'autre de l'implantation.

L'alerte : il n'existe pas de signal d'alerte spécifique aux accidents de TMD. En cas d'accident, l'alerte sera donnée par des ensembles mobiles d'alerte (services de secours dépêchés sur place) et éventuellement les médias locaux.

L'organisation des secours

Selon le mode de transport considéré, les plans de secours suivants sont établis :

- **Le plan ORSEC** peut intégrer des dispositions spécifiques à l'organisation des secours en cas d'accident lié au TMD.
- Dans les gares de triage, la SNCF met en place des **plans marchandises dangereuses** (PMD) qui lui permettent de maîtriser un éventuel accident.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Conduite à tenir

Avant l'accident

Savoir identifier les codes de dangers (panneaux orangés sur les véhicules).
Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement.

Au moment de l'accident si vous êtes témoin

Protéger

S'éloigner et faire éloigner les personnes à proximité.
Si possible baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée ; dans tous les cas ne pas fumer.

Alerter

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112, police ou gendarmerie : 17.

Dans le message d'alerte préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train...)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite de produit

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
Quitter la zone de l'accident, s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours.

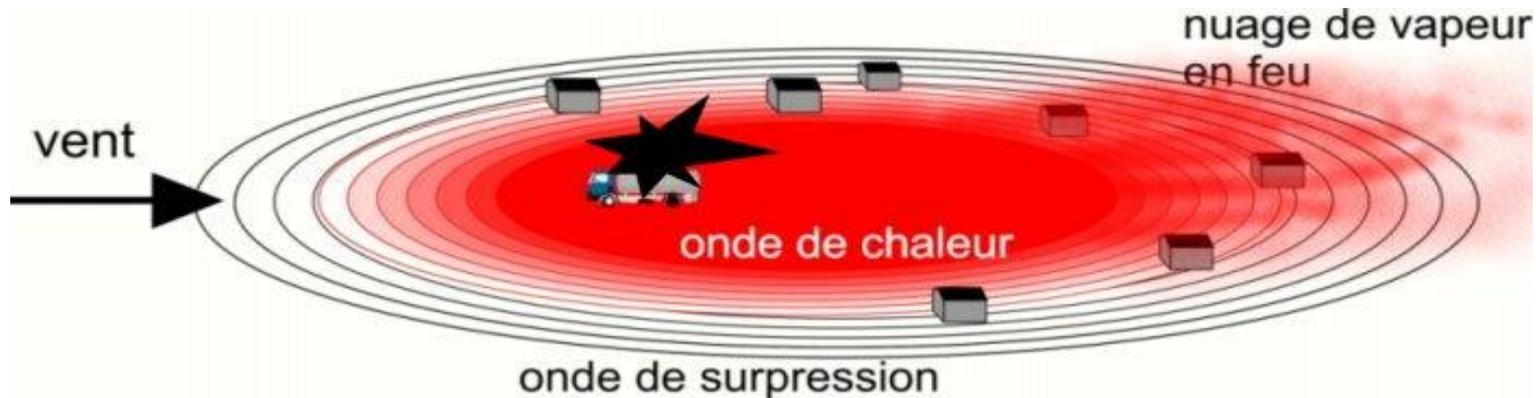


Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Conduite à tenir

Au moment de l'accident si vous entendez le signal d'alerte (sirène ou autre)

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone, mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule. Ecoutez la radio.



Après l'accident

Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. A partir de ce moment et seulement à partir de cet instant, aérez le local où vous êtes.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Conduite à tenir

Avant l'accident

S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).
Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Au moment de l'accident

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).
Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.



Écoutez la radio



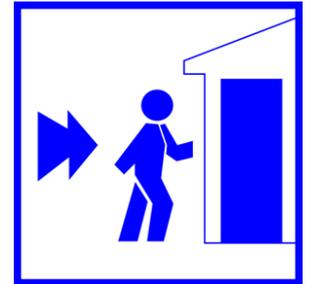
Ne cherchez pas les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf urgence



Ne fumez pas



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenance du risque.

L'affichage est effectué par les propriétaires dont les immeubles sont situés dans la zone d'information préventive, répertoriés dans la liste figurant ci-après.

Il concerne :

Les établissements recevant du public (E.R.P) ayant une capacité d'accueil supérieure à 50 personnes.

Les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service, dont le nombre d'occupant est supérieur à 50 personnes.

Les campings de plus de 15 tentes.

Les locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Ces affiches, réalisées par les services de la mairie, seront envoyées à chaque propriétaire et devront être apposées à chaque entrée de bâtiment.



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Les équipements indispensables

Les équipements minimum à conserver à domicile sont :

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange



Numéros utiles

Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Gendarmerie	17 03 88 63 21 52
Police Municipale	03 88 53 99 60
Météo France	0892 680 267 0892 680 000
Mairie de Bischwiller	03 88 53 99 53



Fréquences radios et sites internet utiles

Fréquences Radios

Radio « France Bleue Alsace » : 101.4 Mhz

Radio « France Info » : 104,4 Mhz

Radio « France Inter » : 97,3 Mhz

Pour plus d'informations

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.planseisme.fr>

<http://eost.u-strasbg.fr>

<http://www.meteo.fr>

<http://www.pprt-alsace.com>

<http://www.defense-protection-civile@bas-rhin.pref.gouv.fr>



Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 53
www.bischwiller.com

Glossaire

- ADNR : Accord Européen relatif au transport de marchandises dangereuses par la navigation
- ADR : Accord Européen relatif au transport de marchandises dangereuses
- CLIC : Comité Local d'Information et de concertation
- DCS : Dossier Communal de Sauvegarde
- DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les RISques Majeurs
- DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
- DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- EMA : Élément Mobile d'Alerte
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POI : Plan d'Opération Interne
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPI : Plan Particulier d'Intervention
- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PSS : Plan des Surfaces Submersibles
- RID : Règlement des Transports Internationaux Ferroviaires
- TMD : Transport des Matières Dangereuses
- CdCC : Cellule de Crise Communale
- SPC : Service de Prévision des Crues

